

SentASM : surveillance de l'asthme d'origine professionnelle par un réseau de médecins du travail

Y. Iwatsubo¹, D. Provost¹, S. Rivière¹, C. Raheison^{2,3,4}, A. Didier⁵, M. Mevel¹, C. Maysonnave⁶, H. Cadéac-Birman⁷, P. Bessières⁶, C. Dalm⁶, P. Brochard³, E. Imbernon¹ et les médecins du travail participant au réseau SentASM

1/ InVS, Saint-Maurice – 2/ Service des maladies respiratoires, CHU de Bordeaux – 3/ Université Bordeaux 2 – 4/ EA 3672, Laboratoire santé travail environnement, Université Bordeaux 2 – 5/ Université Toulouse III – 6/ DRTEFP Aquitaine, Bordeaux – 7/ DRTEFP Midi-Pyrénées, Toulouse

L'asthme est une maladie multifactorielle qui touche entre 5 et 10 % de la population générale adulte. Parmi les facteurs de risque connus, les nuisances professionnelles occupent une place importante avec près de 300 agents recensés. Selon les données de la littérature, la valeur médiane pour la part attribuable à des facteurs professionnels se situe entre 9 et 15 %.

Le Département santé travail de l'Institut de veille sanitaire s'est vu confier la surveillance épidémiologique des asthmes d'origine professionnelle. Pour cela, un programme a été conçu avec trois projets en cours actuellement, dont le projet SentASM. Ceux-ci ont pour objectif commun la mise en place de systèmes de surveillance permettant :

- de décrire la fréquence de l'asthme par profession et par secteur d'activité ;
- d'analyser les tendances évolutives dans le temps ;
- d'estimer la part attribuable à des facteurs professionnels.

Le projet SentASM porte sur la surveillance épidémiologique de l'asthme dans une population de salariés surveillés par un réseau Sentinelles de médecins du travail volontaires. Une étude pilote est conduite dans les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées pour examiner la faisabilité d'un tel réseau.

En 2006, un comité régional d'animation du réseau, regroupant des épidémiologistes, des médecins du travail, des médecins inspecteurs régionaux du travail et de la main d'œuvre (Mirtmo) et des pneumologues a été mis en place dans les deux régions. Un comité de pilotage national a également été créé, composé d'épidémiologistes, de statisticiens et d'universitaires en médecine du travail et en pneumologie.

La population de l'étude est composée de l'ensemble des salariés surveillés par les médecins du travail volontaires. Un échantillon de salariés est tiré au sort par les médecins du travail lors des visites médicales périodiques.

Les informations sont recueillies auprès de cet échantillon à l'aide de questionnaires standardisés :

- un autoquestionnaire, rempli par les salariés, avant la visite médicale. Il comporte des questions sur les symptômes respiratoires évocateurs d'asthme permettant d'identifier les cas possibles d'asthme (questionnaire filtre) ;
- un questionnaire professionnel, rempli par les assistants des médecins du travail avec le salarié, permettant de déterminer les caractéristiques professionnelles actuelles (profession et secteur d'activité) ;
- et pour les salariés ayant répondu positivement à l'une des questions de l'autoquestionnaire filtre :
 - un questionnaire médical, rempli par le médecin du travail avec le salarié,
 - une mesure de la fonction respiratoire à l'aide d'un spiromètre électronique miniature,
 - une expertise médicale recueillant l'avis du médecin du travail sur le lien possible avec le travail.

Le recueil des données, prévu pour une durée d'un an, a débuté en septembre 2007 en Aquitaine et en octobre 2007 en Midi-Pyrénées. Au total, 51 médecins du travail en Aquitaine et 65 en Midi-Pyrénées se sont portés volontaires pour participer au réseau SentASM. Les données portant sur les 3 568 premiers salariés enquêtés font l'objet d'une analyse intermédiaire. La réflexion sur la mise en place d'un système pérenne sera conduite durant les années 2008 et 2009.